

Rapport annuel : exercice 1955

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **27 (1956)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 3. Mars 1956

SOMMAIRE

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1955
Chronique économique

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1955

L'année 1955 représente pour notre association une période d'activité que nous nous devons d'évoquer à l'intention de nos membres avant qu'elle ne soit tombée complètement dans l'oubli. Nous nous efforcerons de donner une image fidèle mais succincte des questions, décisions et démarches qui ont fait l'objet des préoccupations du comité et aussi des résultats obtenus, afin que l'on puisse juger de la raison d'être de notre organisation.

Auparavant cependant, il est bon de jeter un coup d'œil très sommaire sur ce que fut l'année économique dans le Jura. Dans tous les domaines de la vie et de l'activité humaines, nous sommes dans une période de transformation et d'adaptation. Les effets de la dernière grande guerre, les progrès de la science et de l'industrie, les besoins accrus de la population, l'interdépendance toujours plus grande entre les peuples, la solidarité forcée entre les individus, le raccourcissement virtuel des distances par des moyens de communications toujours plus rapides rapprochent les hommes, les obligent à confronter leurs vues et leurs opinions pour créer un nouvel équilibre. Les échanges étant plus faciles, la concurrence de l'étranger sur les marchés intérieurs est plus sensible. Le libre jeu de l'offre et de la demande est souvent faussé par les interventions des gouvernements. Les anciennes colonies ne vendent plus à vil prix, mais exigent de plus en plus une rétribution convenable du travail de leurs habitants. Et chaque pays se défend. Augmentation des tarifs douaniers, dumping plus ou moins camouflé, contingentements, sont les armes les plus usitées.

Partout les prix ont tendance à augmenter. L'agriculteur estime (souvent pas à tort) que ses produits valent davantage, le salarié que son gain est insuffisant (souvent pas à tort non plus). L'entrepreneur, l'artisan, parfois aussi le patron et ceux qui exercent une profession libérale pensent de même. Le commerçant adapte ses prix et peu à peu

la monnaie perd son pouvoir d'achat et la vie renchérit. On glisse insensiblement vers l'inflation où tout le monde perd. Les guerres accélèrent le mouvement et un beau jour on est obligé de recommencer à zéro. Cela a toujours été ainsi et notre génération ne peut que subir son sort.

Dans la haute conjoncture actuelle, le problème de la main-d'œuvre est devenu angoissant et une foule d'ouvriers et d'ouvrières étrangers sont venus parer au plus pressé. Le personnel de maison est introuvable et bien des ménagères, surtout où il y a des enfants en bas âge, doivent accomplir une besogne qui est à la limite de leurs forces.

Et pourtant mieux vaut cette situation que de voir revenir une crise semblable à celles que l'industrie a connues en 1921 et en 1933.

Du point de vue jurassien, les relations commerciales de notre pays avec l'étranger ont été caractérisées par les longues et difficiles négociations avec notre voisine de l'ouest en vue de l'établissement d'un traité de commerce et par les non moins difficiles tractations avec les Etats-Unis d'Amérique pour essayer d'obtenir un adoucissement des taxes douanières sur les montres. Dans les deux cas notre horlogerie était des plus intéressées et les fabricants ont suivi tous les pourparlers avec inquiétude. Aujourd'hui, le ciel n'est pas encore sans nuages, mais on espère que l'on pourra s'adapter à la nouvelle situation en trouvant de nouveaux débouchés.

Le montant total des exportations de notre pays en 1955 a été de 5622 millions de francs (5270 millions en 1954). Les importations se sont soldées par 6401 millions de francs (5592 millions en 1954). Les sorties et les rentrées provenant des voyages et du tourisme ne sont pas comprises dans ces chiffres, comme aussi le rapport des capitaux placés à l'étranger. Ces deux derniers facteurs doivent être considérés dans l'établissement de la balance commerciale qui, en réalité, devient, par là même, active.

Les quelques impressions très générales que laisse l'activité économique jurassienne en 1955 peuvent être résumées en quelques lignes.

L'année agricole n'a pas été très favorable. L'été et l'automne très pluvieux ont empêché la rentrée des récoltes dans de bonnes conditions. Les foins abondants sont de moindre qualité. Il en est de même des regains. La moisson n'a pas germé sur le champ comme en 1954, mais le grain n'est pas aussi dur que dans les bonnes années. La récolte des pommes de terre a été déficitaire. On n'avait plus vu depuis longtemps un rendement aussi faible. Le verger n'a pour ainsi dire rien donné au Jura, sauf en quelques rares endroits quelque peu privilégiés où il y a eu des pommes et quelques poires. Dans les régions basses, les fruits à noyau ont assez bien réussi. La vendange a été moyenne tant pour la quantité que pour la qualité. Les apiculteurs ont eu une nouvelle mauvaise année et beaucoup n'ont même pas eu à tourner l'extracteur.

Dans l'industrie, l'horlogerie, la mécanique et le décolletage ont été bien occupés, mais les délais de livraison ont une certaine tendance à se raccourcir. Il ne semble cependant pas qu'il y ait péril en la demeure.

Le bois, spécialement le résineux, reste toujours très recherché et les prix sont en conséquence. Des craintes commencent à se faire jour pour l'écoulement du feuillu. Les scieries et les autres entreprises qui travaillent le bois ont connu le plein emploi. La nouvelle fabrique de

In mémoriam

RUDOLF MINGER

L'un de nos membres d'honneur les plus méritants, Rudolf Minger, ancien conseiller fédéral, a dû nous quitter en cours d'année pour entrer dans l'éternelle patrie. Après s'être retiré du poste élevé où l'avait appelé la confiance du peuple et dans lequel il avait rendu au pays les plus grands services à la tête du Département militaire fédéral, il était retourné dans sa propriété de Schüpfen pour s'adonner aux travaux des champs et à l'étude de toutes les questions intéressant l'agriculture. Comme président de la Société cantonale d'économie et d'utilité publique, il encouragea notre association à créer une commission agricole, ce qui eut lieu après une remarquable conférence qu'il fit à Delémont, le 30 avril 1944.

Le 8 juillet 1950, à Delémont, l'assemblée générale de l'ADIJ l'acclama membre d'honneur. Nous gardons de ce grand homme d'Etat un souvenir reconnaissant.

cellulose de Delémont est entrée en activité. Nous lui souhaitons plein succès. Les machines des fabriques de papier tournent toujours au maximum.

Les matériaux de construction, terre cuite, ciment, pierre à bâtir, articles en ciment, verre, connaissent depuis plusieurs années une ère de prospérité. La construction bat d'ailleurs toujours son plein.

La fusion du minerai de fer à Choindex se fait pendant la bonne saison quand le courant électrique est abondant et à prix réduit. Les tuyaux et autres articles en fonte des usines métallurgiques sont d'un écoulement facile.

Les fabriques de biens de consommation, la bonneterie, la chaussure comme aussi l'appareillage et les engins de circulation, motos et vélos, marchent bien aussi.

Nous vivons un temps d'économie florissante. Sommes-nous plus heureux et contents pour autant ? Ce n'est pas ici la place de la réponse.

Après cet aperçu général de la situation économique, nous avons l'honneur de vous présenter le résumé de l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

I. Organes de l'association

1. Membres d'honneur

D^r Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne.

Georges Mœckli, Conseiller aux Etats et ancien Conseiller d'Etat, Delémont.

Paul Maillat, inspecteur des forêts, Delémont.

D^r Henri Mouttet, ancien Conseiller d'Etat, Berne.

Werner Brandt, directeur, Reconvilier.

† Rudolf Minger, ancien Conseiller fédéral, Schüpfen.

Arthur Oettinger-Meili, Bâle.

Paul Billieux, ancien procureur, Porrentruy.

D^r Max Gafner, Conseiller d'Etat, Berne.

D^r Albert Comment, juge fédéral, Lausanne.

D^r Virgile Moine, Conseiller d'Etat, Berne.

2. Comité

Le comité, réélu pour une période de trois ans en 1953, a subi quelques modifications en 1955. Trois nouveaux membres, MM. Jean Gressot, préfet, à Porrentruy, Ch. Zimmermann, vice-préfet, à Saignelégier et Hans Bühler, conseiller municipal, à Tramelan ont été appelés par l'assemblée générale à remplacer feu Victor Henry et MM. G. Hauri, Tramelan et M. Jobin, Saignelégier démissionnaires. Nous saisissons l'occasion pour remercier vivement les deux « partants » pour les excellents services rendus et pour souhaiter aux trois « arrivants » une cordiale bienvenue.

La liste des membres du comité se présente comme suit :

F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président.

W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.

R. Steiner, directeur du Progymnase, Delémont, secrétaire.

H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.

P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.

E. Baumgartner, maire et député, Bienne.

H. Born, maire, Moutier.

H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.

R. Burger, avocat, Porrentruy.

L. Chappuis, directeur, Reconvilier.

G. Feune, conseiller municipal, Delémont.

J. Gressot, préfet, Porrentruy.

M. Hänni, installateur, Delémont.

M. Henry, ancien administrateur des postes, Porrentruy.

A. Oettinger, Bâle.

F. Savoye, industriel, Saint-Imier.

O. Schmitz, industriel, Granges (Soleure).

A. Seggiger, secrétaire municipal, Laufon.

Ch. Sigrist, agent consulaire, Porrentruy.

H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.

Ch. Zimmermann, secrétaire de préfecture et vice-préfet, Saignelégier.

Représentant de la Société jurassienne d'Emulation :

A. Rebetez, président central de l'Emulation, Porrentruy.
Suppléant : D^r F. Schaller, secrétaire.

Représentant de Pro Jura :

O. Schmid, préfet, La Neuveville.
Suppléant : D^r J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.

Représentations de la députation au Grand Conseil :

S. Kohler, député et maire, Courgenay.
L. Mosimann, député, Moutier.
2 postes vacants.

3. Commissions

Ci-après on trouvera la liste des présidents de nos diverses commissions que nous remercions tous de leur précieuse collaboration.

Commission pour la protection de la nature : D^r R. Baumgartner, professeur, Delémont.

Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.

Commission du tourisme pédestre : O. Stalder, directeur du Progymnase, La Neuveville.

Commission des questions sociales : H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.

Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.

Commission scientifique : L. Lièvre, professeur, Porrentruy.

Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.

Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.

Commission du travail à domicile : vacant.

Commission routière : H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.

Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.

Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.

Président de La Jurassienne, caisse-maladie à Cortébert :

J. Schaller, professeur, Delémont.

Une commission non permanente a été constituée en 1953 pour procéder à une étude tendant à doter le Jura d'un technicum. Cette commission est présidée par M. W. Sunier, préfet, à Courtelary.

4. Effectifs des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit :

10	(12)	membres d'honneur ;
109	(107)	communes municipales et bourgeoises ;
68	(66)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
134	(137)	entreprises industrielles ou commerciales ;
526	(508)	membres individuels ;
577	(536)	adhérents par abonnement au bulletin.
1429	(1371)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

1. Assemblée générale de l'ADIJ du 30 avril 1955 à 10 h. 15, à Saint-Ursanne

Procès-verbal

Présidence : M. Frédéric Reusser.

Procès-verbal : M. René Steiner.

Délibérations

a. Ouverture

M. Reusser, président, ouvre la séance en souhaitant à nos membres et invités la bienvenue en ces termes :

« J'ai le plaisir tout particulier de vous adresser mon salut le plus cordial dans cette belle et antique petite ville de Saint-Ursanne qui nous a si bien reçus il y a 10 ans déjà et dans laquelle nous revenons avec une très grande joie, le souvenir agréable et reconnaissant que nous a laissé cette visite n'étant pas encore effacé de nos mémoires. Nous retrouvons la même ambiance sympathique, le même empressement du conseil municipal à nous être utile et surtout le même maire souriant et aimable, ami fidèle de notre association, qui en maintes et maintes circonstances nous a témoigné son intérêt et son attachement.

» D'autre part, l'ADIJ avec sa commission d'urbanisme et de protection des sites apporte dans toute la mesure du possible sa contribution morale et matérielle à la sauvegarde du caractère antique de ce site si plein de charme et de poésie. Nous avons la grande satisfaction de constater que les habitants des vieilles maisons qu'ils aiment, malgré qu'elles ne soient pas toujours du dernier confort et que de plus en plus on tient à rénover, comprennent toujours davantage qu'ils possèdent un trésor architectural dont il faut avoir soin et qu'ils se doivent de remettre dans son intégralité à leurs après-venants. Saint-Ursanne doit être et rester Saint-Ursanne aujourd'hui, demain et toujours.

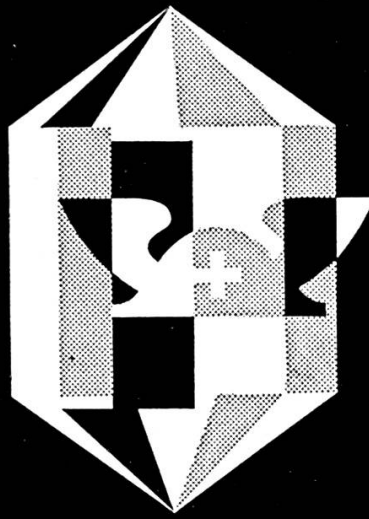
» La petite cité somnolente des bords du Doubs d'autrefois, a fait au siècle passé, de grands sacrifices pour sortir de son isolement. Les 500.000 francs qu'elle a donnés pour que le chemin de fer passe chez elle, ont porté leurs fruits puisque des usines, aujourd'hui florissantes, se sont établies chez elle : industrie de la chaux, des boîtiers de montres, des objets en métal moulé. Saint-Ursanne est aussi devenu un centre touristique qui prend de plus en plus d'importance et qui est le rendez-vous des gourmets, surtout depuis que, cédant aux sollicitations répétées de la commune, l'Etat par la diligence de Monsieur l'ingénieur d'arrondissement Peter, s'est mis en devoir d'améliorer les voies d'accès routières.

» Si nous remontons quelque peu dans le passé, nous nous souvenons que dans la région où nous nous trouvons, l'ADIJ a laissé quelques

Foire Suisse de Bâle

14 - 24 avril

1956



**17 groupes
d'industries
dans
21 halles**

Cartes journalières à 2 fr. 50 (ne sont pas valables les 18, 19 et 20 avril, journées réservées aux commerçants). Billets de simple course valables pour le retour. Demandez le catalogue de la Foire, un guide d'information qui vous servira toute l'année.

756



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Téléphone (032) 6 45 61

MOUTIER

Avenue de la Poste 26

Téléphone (032) 6 19 49

CRÉMINES

Chèq. post. IVa 4885

Comptabilité - Fiscalité - Expertises

730

Vente de matériaux de construction

Sablère - Gravière

Fabrique de produits en ciment

Spécialités :

Escaliers et dallages poncés en imitations toutes teintes

Fenêtres en béton

Béton translucide

Éléments préfabriqués en béton à haute résistance

**Société Jurassienne de Matériaux
de Construction S. A., Delémont**

627

Téléphone (066) 2 12 91

marques de son activité en dehors de Saint-Ursanne. A Outremont, notre association avait ouvert un camp de jeunes chômeurs en 1939. Il a été fermé lors de la déclaration de guerre et la route qui avait été commencée s'est terminée par les soins des militaires. Cette route sera prochainement remise en état par la Confédération et inscrite au cadastre des différentes communes intéressées. L'entretien en sera assuré depuis les Malettes jusqu'à La Croix par les communes et les propriétaires fonciers. L'ADIJ donnera un subside annuel et assurera la gérance des fonds, à condition toutefois que cette voie de communication privée soit ouverte à la circulation publique.

» Puisque nous en sommes aux routes, disons aussi que l'ADIJ s'était jointe aux efforts de Saint-Ursanne pour la transformation de la route des Malettes et que sur la Croix, elle a fait dégager l'antique voie pavée qui passait par là.

» Il y a quelques années les démarches entreprises par notre comité pour que le Clos du Doubs ne soit pas traversé par une conduite d'amenée d'eau de Soubey à Bellefontaine et que Saint-Ursanne ne soit pas privée des flots limpides de sa rivière, ont été couronnés de succès, ce dont nous nous sommes réjouis avec toute la population du Jura.

» Comme les statuts leur en font le devoir, les différents organes de l'ADIJ étudient et traitent toutes les questions d'intérêt général qui sont de leur ressort, sans empiéter sur l'activité d'autres organisations. Les résultats du travail accompli au cours de l'an dernier sont consignés dans le rapport imprimé que vous avez tous reçu. Vous avez pu vous rendre compte qu'une stricte neutralité politique et religieuse préside à toutes les actions de l'association et que chaque Jurassien peut contribuer à la défense des intérêts de notre région sans aucune arrière-pensée et en se sentant parfaitement à l'aise. Nous espérons que de plus en plus les gens de chez nous se grouperont sous la bannière de l'ADIJ pour aider à sauvegarder sur le terrain des réalités, les intérêts du Jura.

» C'est dans cet esprit et cet espoir que je déclare ouverte l'assemblée de ce jour. »

M. Joseph Migy, maire de Saint-Ursanne, adresse à son tour ses souhaits de bienvenue à l'ADIJ au nom des autorités et de la population de Saint-Ursanne. Il rappelle tout ce que notre association a fait depuis de nombreuses années pour sa cité, dont il dépeint, avec beaucoup d'enthousiasme, le charme, la poésie, la tranquillité. Saint-Ursanne et le Doubs sont de plus en plus des buts d'excursion et de visite pour les peintres et les savants de la Suisse et de l'étranger. La collégiale, véritable joyau de style roman, est devenue le trésor du Jura qui attire d'année en année plus de visiteurs.

M. Reusser remercie M. Migy de ses paroles si bienveillantes à l'égard de l'ADIJ et de l'amour qu'il témoigne avec tant d'enthousiasme pour sa cité.

Il adresse ensuite le salut de l'ADIJ aux invités présents :

MM. J. Gressot, conseiller national,
H. Huber, conseiller d'Etat.
R. Gnägi, conseiller d'Etat.
R. Bauder, conseiller d'Etat.

Peter, ingénieur d'arrondissement.

D^r E. Jenny, secrétaire du Département de l'intérieur de Bâle-Ville.
Abbé Chapatte de Miécourt, notre conférencier.

Itten, président de la Commission cantonale pour la protection de la nature.

A. Rollier, président du Heimatschutz bernois.

J. Chausse, président de Pro Jura.

A. Rebetez, président de la Société jurassienne d'Emulation.

A. Röthlisberger, président de la Section Les Rangiers de l'ACS.

H. Farron, président de la Section jurassienne du TCS.

A. Oettinger, membre d'honneur.

E. Péquignot, membre d'honneur.

H. Mouttet, membre d'honneur.

A. Gossin, directeur de l'ATS.

Perret, Nobs, Kasser, Jobin et Rochat, de la presse.

Il rappelle ensuite le souvenir des disparus, M. Alcide Grimaitre, membre d'honneur, MM. J. Koller, A. Cerf, A. Maffiolini, A. Graf et P. Bechler, membres de l'association. L'assemblée se recueille un instant pour adresser un ultime message d'affection et d'estime à ceux qui nous ont définitivement quittés.

MM. Allemand et Imhoff sont nommés scrutateurs et le président passe au point 2 de l'ordre du jour.

b. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 1954 à Saignelégier a paru dans notre bulletin N° 3/1955. La lecture n'en est pas demandée et il est adopté tacitement, sans discussion.

c. Rapport annuel

Nos membres et nos invités ont pu en prendre connaissance dans le bulletin No 3/1955. La discussion est ouverte ; elle n'est pas utilisée. Avant de le soumettre à l'approbation des membres présents, le président tient à rappeler quelques points essentiels du rapport.

L'Université populaire jurassienne : L'ADIJ avait pris l'initiative de lancer l'idée de la création d'une Université populaire jurassienne, question dont l'Emulation tenait à s'occuper aussi. L'Emulation a nommé dans le courant de l'année 1954 une commission d'étude au sein de laquelle les trois grandes associations jurassiennes sont représentées. Il semble que les travaux de cette commission sont maintenant suffisamment avancés pour que l'on puisse passer dans un avenir prochain aux réalisations.

Ligne de Delle : La Direction du BLS vient de nous adresser une lettre nous informant qu'elle a fait inscrire la question du point frontière de Delle à l'ordre du jour de la première séance de la Commission mixte SNCF/CFF/LBS des 31 mars et 1er avril 1955. La SNCF ne suspendra pas l'exploitation sur la ligne Belfort-Delle, mais ne fera rien pour relever les conditions du trafic actuel. Les perspectives d'électrification de ce tronçon sont défavorables. Quant à la double voie entre Choindoz et Moutier, sa construction se justifie même si la double voie

n'est pas établie entre Moutier et Longeau, puisqu'il y a 50 trains par jour ouvrable entre Granges et Moutier et 72, soit 44 % de plus entre Moutier et Choindez.

Horaire : Nous continuons, comme par le passé à lutter en faveur d'une amélioration de l'horaire des chemins de fer. Malheureusement notre requête de fin décembre n'a eu qu'un maigre résultat.

Electrification des fermes de montagne : Nous poursuivons notre action d'encouragement en allouant des subventions aux propriétaires de fermes de montagne qui installent l'électricité chez eux. Bientôt, il n'y aura plus de fermes sur nos montagnes qui ne bénéficieront pas des avantages que procure l'électricité, grâce aux efforts des FMB et des FEG.

Protection des sites : Nos interventions à Saint-Ursanne et à Delémont ont été couronnées de succès. Le projet de transformation des bâtiments de l'Ours et de la Fleur de Lys à Delémont en bâtiment administratif ne sera pas exécuté et à Saint-Ursanne quelques projets de transformation ont pu être adaptés aux exigences de la protection du site.

Télesiège de Chasseral : Nous avons été appelés à nous prononcer sur le projet de construction d'un télesiège sur le versant sud du Chasseral et notre préavis est favorable.

Technicum jurassien : Les études de notre commission spéciale sont terminées. Elle a déposé son rapport et ses conclusions. Elle se prononce en faveur de la transformation de l'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier en Technicum cantonal. Nous préparons maintenant une requête à l'intention du gouvernement bernois.

Remaniements parcellaires : Notre commission agricole porte son effort principal en ce moment sur les remaniements parcellaires. Le Jura est très en retard dans ce domaine.

Etang de la Gruère : Le gouvernement vient de prendre une décision mettant le site de l'Etang de la Gruère définitivement sous protection. C'est l'achèvement, pour nous, de plusieurs années de travail et d'efforts.

Après ces commentaires, l'assemblée donne son approbation au rapport annuel.

d. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs et décharge au comité

Le caissier présente les comptes. L'assemblée renonce à leur lecture détaillée et prend acte d'une augmentation de fortune de 2798 fr. 20. M. Wüst donne ensuite lecture du procès-verbal de vérification. Les vérificateurs constatent que les comptes sont bien tenus et ils en recommandent l'approbation à l'assemblée. Par un vote unanime, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 1954 et en donne décharge au comité.

e. Budget 1955 et cotisations

Le caissier présente ensuite le budget 1955 comme suit :

	Recettes	Dépenses
Administration		15,350.—
Cotisations	13,500.—	
Bulletin	13,000.—	17,250.—
Intérêts	2,500.—	
Subventions	35,390.—	12,000.—
Commissions		6,000.—
Immeuble	3,590.—	3,000.—
Excédent des recettes		14,380.—
	<hr/>	
	67,980.—	67,980.—

Il propose de maintenir les cotisations au même taux.

L'assemblée approuve le budget 1955 et maintient les cotisations au taux actuel.

f. Elections complémentaires au comité

MM. Victor Henry, décédé, Marc Jobin et E. Hauri, démissionnaires doivent être remplacés. Le président adresse aux deux membres partants de vifs remerciements pour les bons services rendus.

Pour remplacer feu Victor Henry, le comité propose de désigner M. Jean Gressot, préfet de Porrentruy, conseiller national. Pour remplacer MM. Jobin et Hauri, les autorités communales de Saignelégier et de Tramelan proposent respectivement MM. Charles Zimmermann, secrétaire de préfecture et vice-préfet et Hans Bühler, conseiller communal.

Les 3 candidats sont nommés par l'assemblée à l'unanimité.

g. Nomination des vérificateurs des comptes

La commune de Boncourt a terminé son mandat. L'assemblée désigne la commune de Saint-Ursanne à sa place. La commission de vérification des comptes est composée ainsi pour 1955 :

M. W. Wüst, directeur, Moutier, président,
Commune de Courtelary (ancienne),
Commune de Saint-Ursanne (nouvelle).

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le président adresse ses meilleurs remerciements aux membres du comité, aux présidents et aux membres des commissions et à ses collaborateurs les plus directs, le secrétaire et le caissier.

h. Programme d'activité

Le comité n'a pris aucune décision au sujet du programme d'activité. Il liquidera les affaires en cours, continuera de vouer son attention aux problèmes généraux que pose le développement du Jura et entreprendra les nouvelles tâches qui se présenteront. Aucune proposition n'est parvenue au comité de la part des membres.

i. Divers et imprévu

- a) M. Reusser remercie la presse d'avoir répondu à notre invitation et constate avec un réel plaisir qu'elle est largement représentée à nos assises.
- b) M. le conseiller d'Etat Gnägi prend ensuite la parole pour nous apporter le salut du gouvernement. Il constate d'emblée qu'on pourrait parler d'une véritable floraison gouvernementale dans le district de Porrentruy, hier on y trouvait MM. Brawand et Moine, aujourd'hui les 3 plus jeunes conseillers d'Etat sont à Saint-Ursanne. M. Gnägi nous dit ensuite que le gouvernement cherche une solution satisfaisante pour le Jura et le canton au problème difficile des relations franco-suissees par Delle. Les intérêts du Jura et ceux du canton se couvrent entièrement dans cette affaire. Comme directeur de l'économie publique du canton il se plaît à relever l'activité variée et utile de notre association, activité utile à l'Etat aussi, ce que le gouvernement a reconnu en portant sa subvention annuelle à l'ADIJ de 5000.— fr. à 10'000.— fr. à partir de 1954. Les relations entre sa direction et l'ADIJ sont toujours excellentes et M. Gnägi en exprime sa satisfaction.

La situation actuelle continue d'être excellente. L'activité économique reste intense. Il est vrai que cette situation favorable peut changer d'un jour à l'autre. Il y a eu une première atteinte portée à notre industrie horlogère par le relèvement des droits de douane aux Etats-Unis. Le gouvernement fera tout ce qu'il faudra pour attirer l'attention des autorités fédérales sur les conséquences d'un ralentissement des affaires dans l'horlogerie. Il s'agit de rester objectif devant les faits. Les premières mesures à prendre sont du ressort des entreprises elles-mêmes, ensuite ce sera l'affaire des communes d'intervenir, et en 3e lieu seulement l'Etat. Notre appareil de production ne peut pas être constamment développé, les investissements exagérés sont dangereux. Mais rien n'ira mal si tous collaborent pour maintenir notre économie forte, prospère et indépendante. M. le conseiller d'Etat Gnägi termine en faisant des vœux pour l'avenir de notre association.

M. Reusser remercie sincèrement M. Gnägi pour ses excellentes paroles.

L'assemblée est levée à 11 h. 40.

Le programme de la journée se poursuit par la réception de la municipalité de Saint-Ursanne, qui offre généreusement le verre de l'amitié et les traditionnelles quiches jurassiennes. Après quoi la Fanfare municipale et le chœur mixte de Saint-Ursanne, dirigés par M. Henri Scherrer, nous offrent le régal de quelques productions, dont une composition du directeur. Ce magnifique concert-surprise a été applaudi avec enthousiasme.

Puis c'est le tour de M. l'abbé Chapatte, curé de Miécourt, de prendre la parole pour un court exposé sur la Collégiale de Saint-Ursanne. M. l'abbé Chapatte est un historien et un archéologue érudit. Il nous fait part de découvertes assez sensationnelles. Ainsi des colonnes de

Saint-Ursanne remontent à l'ère mérovingienne. Saint-Ursanne devient ainsi un des plus anciens établissements religieux de l'Europe chrétienne, ce qui ne manquera pas d'attirer encore davantage sur elle, la curiosité et les études des archéologues du monde entier.

La journée officielle se termina par le banquet habituel qui fut parfaitement servi par la famille Noirjean, à l'Hôtel du Bœuf.

2. Comité

Séances. — Le grand comité s'est réuni 4 fois au cours l'année et le comité directeur 16 fois.

Représentations et délégations. — L'ADIJ a été représentée à de nombreuses manifestations et assemblées de diverses sociétés, Pro Jura, Société jurassienne d'Emulation, Institut jurassien, Caisses Raifaisen, Marchés concours chevalin et bovin, courses, etc. Des délégations ont été envoyées auprès de diverses instances et autorités cantonales et fédérales.

3. Relations avec d'autres groupements

Notre association entretient les meilleurs rapports de bon voisinage et de collaboration utile avec un certain nombre de sociétés amies. Ces relations sont pour nous extrêmement précieuses et nous sommes très reconnaissants pour tous les témoignages de sympathie qui nous parviennent, ainsi que pour toutes les occasions de collaboration offertes. On trouvera ci-après l'état des groupements amis :

Société jurassienne d'Emulation (avec représentation réciproque au comité),
Société jurassienne de développement « Pro Jura » (avec représentation réciproque au comité),
Syndicat d'initiative de Bâle,
Heimatschutz bernois,
Chambre de commerce de Bâle,
Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secrétariat de Bienne,
Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
Société pour la protection des rives des lacs de Thoun et Brienz,
Office d'économie forestière, Soleure,
Société de géographie et d'ethnographie de Bâle,
Société de développement, Saint-Ursanne (avec représentation au comité).

D'autre part, notre association est affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,
Fédération des sociétés du Pied du Jura.
Loterie cantonale « Seva »,
Association cantonale des propriétaires de forêts,
Association bernoise du tourisme pédestre,
Ligue suisse pour la protection de la nature,
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz),
Société cantonale d'utilité et d'économie publique,
Fondation de la Flèche du Jura,

Pour vos constructions

Pour vos utilisations industrielles du bois

(établis, portes et cloisons spéciales)

demandez les conseils de la

**Fabrique de panneaux forts
et bois croisé S.A., Tavannes**

725



La bicyclette

appréciée pour sa bienfaisance

Pour tous renseignements et prospectus, s'adresser aux

Usines CONDOR S.A. à Courfaivre

Tél. (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

729

Par un bon éclairage
Facilité de travail
Confort
Bien-être



Grand choix de lustres, lampadaires
Visitez nos magasins

Renseignements et offres sans engagement par les

**Forces Motrices Bernoises S.
A.**

Société pour l'entretien du château du Schlossberg,
 Association pour le plan d'aménagement national, groupement
 bernois,
 Chambre de commerce française en Suisse.

4. Bulletin

Nous pensons qu'il peut être utile de présenter le rapport annuel concernant l'administration du bulletin sous forme de tableau, et de comparer les chiffres de 1955 avec ceux des 2 années précédentes.

	1955	1954	1953
Nombre de No mensuels	12	12	12
Pages de texte	236	252	240
Pages d'annonces, couverture comprise	134	132	118
Tirage total	24700	23760	22050
Tirage mensuel moyen	2058	1980	1837
Plus petit tirage mensuel	1650	1620	1700
Plus grand tirage mensuel	2380	2300	2050
Service gratuit aux membres	10014	9893	9669
Service des abonnés	6688	6130	6007
Clichés parus	28	25	43
dont propriété de l'ADIJ	12	20	16

Nous constatons avec satisfaction que le bulletin se développe d'année en année. Il ne recherche ni le sensationnel, ni le particulier. Il poursuit inlassablement son but premier, celui de renseigner le lecteur sur des problèmes jurassiens. La collection de ses 26 exercices annuels constitue déjà une source importante de documentation. Les économistes et les historiens s'y réfèrent d'ailleurs assez souvent.

Nous adressons des remerciements aux collaborateurs de la rédaction, pour leur contribution très appréciée, aux entreprises industrielles et commerciales pour leur appui financier sous forme de publicité, à nos membres et à nos abonnés pour leur fidélité.

Nos pages sont à disposition de tous ceux qui ont quelque chose d'intéressant à publier concernant l'économie, la protection des sites et de la nature, l'histoire économique du pays jurassien.

Notre rédaction recevra aussi avec reconnaissance toute suggestion concernant les matières à traiter.

5. Finances

Les finances de l'association continuent d'être saines. Pour faciliter à nos membres la lecture des comptes qui figurent à la suite de ce rapport, nous nous permettons d'en faire une courte analyse.

Administration : Les contributions des membres et la subvention de l'Etat permettent à l'ADIJ de couvrir tous ses frais d'administration, le déficit du bulletin et les débours de ses nombreuses commissions.

Cotisations des membres et subvention de l'Etat	23,910.— fr.	
Frais d'administration		12,675.85 fr.
Découvert du compte du bulletin		1,890.20 fr.
Débours des commissions.		3,856.40 fr.
Reliquat actif		5,487.55 fr.
	23,910.— fr.	23,910.— fr.

Si le compte particulier du bulletin se solde par un déficit, celui-ci provient toujours de la même cause, le service gratuit de notre organe mensuel à nos 526 membres-soutiens.

SEVA : Notre part des bénéfiques de la SEVA n'a pas été entièrement utilisée cette année. Plusieurs engagements ont été pris qui ne seront exécutés qu'en 1956, ce qui fait que le solde actif de ce compte est particulièrement élevé et constitue la majeure partie de notre bénéfice de l'exercice 1955.

Notre participation aux bénéfiques de la SEVA	38,177.75 fr.	
Nos subventions en faveur du développement économique du Jura, de la protection des sites et de la nature, du tourisme, etc.		23,220.70 fr.
Reliquat actif		14,957.05 fr.
	38,177.75 fr.	38,177.75 fr.

Rendement des capitaux et immeubles :

Rendement des capitaux	2,744.95 fr.	
Rendement des immeubles	1,980.55 fr.	
Reliquat actif		4,725.50 fr.
	4,725.50 fr.	4,725.50 fr.

Bénéfice de l'exercice : Il résulte des trois reliquats actifs ci-dessus, soit

Administration	5,487.55 fr.
SEVA	14,957.05 fr.
Rendement des capitaux et immeubles	4,725.50 fr.
	<u>25,170.10 fr.</u>

Il est naturel qu'en période de haute conjoncture on fasse des économies et que l'on constitue des réserves pour des temps moins propices. Il reste d'ailleurs tant de tâches importantes et de grande envergure à résoudre dans le Jura, que nous serons bien aise de pouvoir disposer de fonds lorsque le besoin s'en fera sentir.

L'examen des comptes de 1955 permet de conclure qu'il n'est pas nécessaire de modifier le montant des cotisations de nos membres et que nous pourrions continuer de leur servir notre bulletin gratuitement.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

Les tenants de la route s'efforcent aujourd'hui plus que jamais d'obtenir des pouvoirs publics que le réseau routier soit aménagé à grands frais de millions en vue de pouvoir faire face à un trafic automobile toujours plus intense. Nous n'avons rien à redire à cela, car un pays qui ne veut pas vivre dans l'isolement ne peut plus ignorer ce moyen moderne de locomotion. Mais faut-il pour autant tourner le dos au chemin de fer ? Ce serait une très grave erreur et nous espérons que chez nous, nous n'en arriverons jamais là. Si on laisse tomber ici et là de nous, nous n'en arriverons jamais là. S'il tombe ici et là, petites branches gourmandes, il est d'un intérêt national incontestable de pas jusqu'à ce jour ouverts au travail moderne et que l'on veut industrialiser, on construit des chemins de fer. Une région ne saurait guère se développer économiquement sans l'aide du rail et si la Suisse est un pays prospère, c'est beaucoup à ses voies ferrées nombreuses qu'elle le doit.

Les CFF qui détiennent à peu de choses près toutes les lignes de rapport, ont fait ces dernières années d'excellentes affaires. Les compagnies dites privées ont été moins privilégiées et plusieurs côtoient toujours plus ou moins le précipice. A défaut d'être nationalisées, elles doivent pouvoir compter sur l'aide de la Confédération et des cantons, si elles jouent un rôle important dans l'économie générale du pays. Le projet de la nouvelle loi fédérale sur les chemins de fer légalise cette aide, mais prévoit aussi, en cas de difficultés trop grandes, le passage à un autre moyen de transport. Le Jura qui possède un grand réseau de lignes privées se doit de suivre ces questions avec beaucoup d'attention.

Les CFF dépensent actuellement beaucoup d'argent pour moderniser les gares et les installations de sécurité. Le matériel roulant se renouvelle à un rythme accéléré. Mais la circulation des trains et cela intéresse le voyageur au premier chef, ne fait plus guère de progrès depuis un certain nombre d'années, du moins dans notre région. Les trains omnibus ont une vitesse commerciale trop lente. Beaucoup de trains circulent à une allure moyenne de 35 à 40 km. à l'heure. Cette situation est due souvent à l'absence de double-voie sur les tronçons très chargés. C'est pourquoi l'ADIJ demande depuis longtemps le doublement des voies entre Moutier et Choindez et entre Delémont et Aesch. Elle présentera également une requête en vue de l'établissement d'une station de croisement dans le tunnel de Moutier-Granges.

Le délaissement progressif de la ligne de Delle a fait aussi l'objet des préoccupations constantes de notre association. La suppression des trains de nuit Paris-Delle-Berne-Milan et retour est devenue effective le 22 mai 1955. D'autre part, le trafic touristique Angleterre-Interlaken passera désormais par Lille-Strasbourg-Bâle. Il reste encore par Delle une paire de trains directs lents Berne-Paris et retour et une rapide mais avec changement de train à Belfort. En outre quelques trains

d'agence ne figurant pas à l'horaire circulent entre l'Angleterre et l'Oberland bernois pendant la haute saison. Nos démarches sont jusqu'à maintenant restées infructueuses. Le trafic marchandises est également restreint. Nous nous devons de dire que nos autorités cantonales et les administrations ferroviaires suisses ont fait leur possible pour sauver une situation si compromise.

Dans le domaine des horaires, nous avons obtenu quelques améliorations qui ne compensent pas entièrement les désavantages résultant des changements apportés à l'horaire des trains de Paris. Une nouvelle paire de trains a été introduite sur la ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'un train tardif entre Bienne et Delémont en remplacement du direct 145 (train de Paris). Pour le surplus, nous renvoyons le lecteur à nos requêtes que nous présentons lors de la mise à l'enquête publique des projets d'horaires, requêtes qui ont été publiées dans le Bulletin.

2. Action de solidarité

L'action de solidarité en faveur des communes jurassiennes touchées par la réorganisation des chemins de fer jurassiens lancée en 1949 a produit une somme totale de 114,990 fr. La seconde et dernière répartition a été versée aux 21 communes intéressées à la fin de l'année 1955.

3. Electrification des fermes de montagne

Cette action entreprise peu après la fin de la seconde guerre mondiale tend à aider les propriétaires de fermes de montagne à installer l'électricité lorsque celle-ci fait encore défaut. Presque chaque année, des demandes de subsides nous sont adressées. En 1955, nous en avons reçu deux qui, toutes deux, ont été prises en considération.

4. Nouvelles industries

L'Office des nouvelles industries de Bienne auquel nous participons n'a pas exercé au Jura une activité très intense. Nous savons que la tâche est ingrate, qu'elle doit être remplie avec discrétion et qu'il faut faire d'innombrables démarches pour réussir une affaire. Nous croyons tout de même encore à l'utilité de notre office.

Une fois de plus, nous avons étudié une nouvelle possibilité d'utilisation des schistes du Mont Terri. Cette possibilité existe, mais sera-t-elle applicable au cas particulier ? L'avenir le dira.

5. Affaires routières

La route Les Malettes-Outremont-Sur la Croix qui n'était avant la guerre qu'un méchant chemin et dont la réfection avait été commencée en 1939 par un camp de jeunes chômeurs de notre association, a été mise en état par l'armée pendant la mobilisation et est devenue propriété de la Confédération. Celle-ci n'ayant plus aucun intérêt à cette voie de communication a cherché à la remettre aux communes d'Asuel et de Montmelon sur le territoire desquelles elle se trouve, tout en

demandant à l'ADIJ d'accorder une petite subvention annuelle et de se charger de la gérance du fonds d'entretien ainsi que de la surveillance des travaux avec la collaboration de l'ingénieur des ponts et chaussées du Ve arrondissement. Vu l'importance économique et touristique de cette petite artère, notre comité a accepté la collaboration offerte. La commune d'Asuel ayant refusé sa part de propriété, nous avons été sollicités pour la remplacer, moyennant compensation. C'est ainsi que l'ADIJ est devenue propriétaire de route ! Nous saisissons l'occasion pour rendre hommage au dévouement de M. A. Buess, géomètre cantonal, qui a conduit les longs pourparlers avec tact et savoir-faire. M. le Lt. colonel Daniel Gerber, représentant du DMF a droit aussi à notre reconnaissance pour la part active qu'il a prise aux pourparlers.

Le comité a continué de suivre la question de l'aménagement d'une route de grand trafic Océan-Suisse, La Rochelle-Belfort-frontière, étudiée par M. le président de la Chambre de commerce de Poitiers en collaboration avec les Chambres de commerce françaises intéressées. Nous avons été invités à nous intéresser à ce projet.

La commission routière paritaire (A.C.S., T.C.S., Pro Jura, ADIJ) dont nous sommes membre fondateur, a tenu plusieurs séances pour étudier les projets de l'Etat et demander à celui-ci d'activer les travaux, tout en lui présentant les désirs du Jura. MM. les ingénieurs d'arrondissement ont assisté aux débats et ont démontré qu'ils faisaient leur possible pour améliorer les routes dans la limite des crédits mis à disposition.

Une fois de plus, la route Orvin-Lamboing a retenu l'attention et l'on souhaite qu'elle soit bientôt aménagée en route convenable de jonction.

6. Sous-sol

Le comité s'est vivement intéressé, en cours d'exercice, aux efforts qui se font partout, tant en Suisse qu'à l'étranger, pour chercher du pétrole. On sait que nous suivons cette question depuis longtemps et que seul le manque de fonds nous a empêchés de faire un sondage profond.

Un concordat intercantonal auquel seraient intéressés 6 cantons est actuellement en formation pour accorder à un consortium financier la concession exclusive de prospection des terrains molassiques et éventuellement jurassiques. Pour que le canton de Berne puisse adhérer, la loi sur les mines du 21 mars 1853 doit être révisée. La nouvelle loi a déjà passé en première lecture au Grand Conseil bernois en automne 1955. La deuxième lecture aura lieu au printemps 1956.

Notre comité est intervenu pour défendre les intérêts de notre région en demandant, entre autres des garanties pour qu'un forage se fasse effectivement dans le Jura et pour que la population ait l'occasion de s'intéresser à l'affaire.

7. Place d'exercice militaire pour blindés

Vers la fin de l'année 1955, nous avons appris qu'il était question d'aménager une place d'exercice pour chars blindés dans les Franches-

Montagnes et la Courtine de Bellelay, plus spécialement sur le territoire des communes des Genevez, de Lajoux et de Montfaucon. Notre appui et notre intervention ayant été sollicités pour empêcher la défiguration du paysage, nous avons adhéré au comité d'action constitué à Saignelégier pour faire opposition à ce malheureux projet. La question est encore en suspens, l'autorité fédérale n'ayant pas encore pris de décision.

8. Films

Le film du Jura « Beau petit pays » circule en Suisse et à l'étranger, spécialement en Allemagne et dans les pays du Nord. Il rencontre partout un accueil chaleureux et il constitue une bonne propagande pour notre région.

Un autre film, réalisé sous les auspices des trois grandes associations jurassiennes et avec leur appui financier, est en préparation. Le producteur français M. Gigot, de Chaumont, pense le terminer prochainement.

9. Université populaire

Le comité de cette institution, due à une initiative de l'ADIJ a continué ses enquêtes et ses études pendant toute l'année 1955. L'ouverture des cours est prévue pour l'automne 1956.

Notre association est représentée au comité.

10. Divers

Nous nous devons d'évoquer encore quelques faits qui sans être très importants méritent cependant d'être mentionnés.

Une lettre a été écrite à toutes les communes des Franches-Montagnes pour que les murs secs entourant les pâturages soient conservés.

Un nouveau concours de composition a été ouvert parmi la gent écolière du Jura. Sujet : « Comment les gens de mon village (ma ville) gagnent leur vie ».

Des subventions ont été accordées pour les rénovations suivantes : église de Courfaivre, temple de Diesse, Hôtel de Ville de La Neuveville, ancienne église désaffectée de Bellelay, bâtiment de la bibliothèque paroissiale de Saint-Ursanne. Il en a été de même pour la pose de bancs près de la Sentinelle des Rangiers, de bancs publics à Liesberg, pour une installation au Foyer jurassien d'éducation, pour une action de propagande des C. J. et pour plusieurs autres concernant des manifestations d'intérêt général.

IV. Activité des commissions

1. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte

Secrétaire : M. F. Arn, Reconvilier

La commission des affaires communales n'est pas parvenue, malgré ses multiples interventions en hauts lieux, à faire insérer dans la loi fiscale révisée, **une disposition permettant aux communes d'accorder un escompte raisonnable** aux contribuables payant leurs impôts avant l'échéance. Au contraire, les municipalités qui selon la coutume, la décision de l'assemblée communale ou même leur règlement sanctionné par le Conseil-exécutif bonifiaient un pour cent ont été avisées que cette manière de favoriser la perception des impôts n'est pas légale. Nous regrettons cette intervention de l'Etat dans l'administration de nos communes. Celles-ci perdraient-elles de leur autonomie ? Laissons aux autorités locales une certaine liberté dans la manière de percevoir leurs contributions.

La participation aux scrutins populaires laisse toujours à désirer. Comment secouer l'apathie du citoyen ? Comment lui faire comprendre l'importance de son bulletin de vote ? Le Conseil-exécutif avait proposé d'introduire, à l'instar du canton de Zurich, la carte permanente d'électeur. Un projet de décret a été élaboré et discuté par le Grand Conseil. Notre commission en a pris connaissance dans sa séance du 19 juillet 1955 et l'a approuvé. Toutefois, il s'agit de savoir si cette modification de la loi sur les élections et votations est de la compétence du Grand Conseil ou s'il appartient au peuple de la sanctionner. Le Grand Conseil a décidé de soumettre ce projet en votation. Il rencontre d'ailleurs une certaine opposition de la part des grandes localités qui voient une complication administrative de plus. En effet, le citoyen qui ne rendrait pas sa carte d'électeur après un scrutin auquel il n'a pas participé, devrait payer un émolument de fr. 1.— au fonctionnaire chargé de venir la chercher à son domicile. Selon renseignements, la carte permanente d'électeurs est, dans le canton de Zurich, entrée dans les mœurs. Les abstentions diminuent et le nombre des citoyens qui oublient de retourner cette pièce officielle de légitimation est minime.

La commission a appris avec satisfaction que les travaux pour l'épuration des eaux résiduaires avancent. Les projets concernant le district de Courtelary sont terminés. Leur exécution coûtera 2,930.000 fr. Les subventions du canton se monteront à 1,175,500 fr. soit le 40 % des frais. Il restera à la charge des communes une somme de 1,754.800 fr. Chaque localité du Vallon de Saint-Imier, intéressée à l'épuration des eaux résiduaires, a reçu un projet détaillé avec devis et programme financier. Les sommes à trouver sont assez importantes et il y a encore tant d'autres travaux à mettre en chantier. Mais l'épuration des eaux usées ne concerne pas seulement la rivière dans laquelle elles se déversent. C'est avant tout un problème d'hygiène. L'Office d'utilisation des eaux continue d'élaborer d'autres projets, notamment pour les communes bordant la Birse. La commission recommande vivement aux autorités

de constituer des réserves afin que le moment venu, les projets présentés puissent être réalisés.

Il est possible que le Bulletin de l'ADIJ réserve une rubrique aux communications intéressant nos communes. Ainsi s'affermira le lien qui existe entre toutes nos localités jurassiennes et la grande association.

2. Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, Courtemelon

Secrétaire : M. M. Ogi, Delémont

La commission agricole de l'ADIJ et le bureau, au cours de 7 séances, ont liquidé les affaires courantes. L'activité déployée dans le courant de 1955 a été aussi intense que celle des exercices précédents.

L'effectif de la commission a été augmentée d'un membre qui représente la viticulture. Il s'agit de M. Edouard Grossenbacher, viticulteur, à Schafis (La Neuveville).

Durant l'année 1955 nous avons enregistré 2 nouvelles admissions comme membre de l'ADIJ, par notre commission agricole. Ce sont la Section jurassienne des propriétaires de silos et la société des femmes de la campagne de Moutier et vallées environnantes.

Il a été délivré 9 diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi dans la même famille pendant plus de 10 ans.

Le programme d'activité établi pour 1955 s'est déroulé normalement. Il a été organisé une journée d'informations agricoles, 2 marchés, marchés aux céréales, 16 cours divers plus 82 conférences. Ces manifestations se sont déroulées dans les diverses régions du Jura. Les cours et conférences concernant l'arboriculture ne figurent pas dans cette récapitulation. La participation a été bonne et il est réjouissant de constater que depuis quelques années le nombre des cours et conférences qui se donnent dans le Jura est en augmentation. Il n'a été organisé qu'une seule journée d'informations agricoles qui a connu, comme d'habitude, un grand succès. La deuxième journée a été remplacée par la mise sur pieds des conseils d'exploitation. La commission agricole avec l'Ecole d'agriculture et la Société des anciens de Courtemelon ont organisé de nombreuses séances de conseils d'exploitation. Cette nouvelle activité prend une évolution réjouissante. Le service du conseil d'exploitation fera l'objet de l'une de nos activités importantes.

La propagande pour l'amélioration et pour le développement de l'élevage tant bovin que chevalin a été poursuivie avec succès. Quelques syndicats bovins sont actuellement en formation.

La question technique et économique du séchage artificiel des fourrages et des céréales a retenu de nouveau l'attention de notre commission. Elle a d'ailleurs décidé d'envisager ce thème pour la journée d'informations de février 1956.

Les remaniements parcellaires restent très actuels. Il y a actuellement à l'étude, selon les nouvelles formules, Montignez, Fahy, Courchavon, Saignelégier et Muriaux. En voie de réalisation le remaniement de Crémines. Celui de Vauffelin est terminé complètement et liquidé définitivement d'une façon très satisfaisante.

Le texte définitif du règlement relatif à la maîtrise agricole est sur le point d'être admis par la Confédération, nous espérons que les candidats romands pourront assister aux dits examens en Suisse romande dès 1956. C'est la Fédération romande des sociétés d'agriculture qui est responsable de l'application du règlement ainsi que de l'organisation et de la surveillance des examens, ceci en collaboration avec les Ecoles d'agriculture. Comme la commission agricole avec ses sociétés affiliées constitue le lien direct avec la Fédération précitée, elle forme un élément de liaison pour les organisations agricoles du Jura.

Pour 1956 il a été établi un programme varié et complet de cours et conférences à organiser dans les diverses régions du Jura. Les démarches en vue de grouper au sein de l'ADIJ, par sa commission agricole, toutes les sociétés, syndicats et associations agricoles de toute nature seront poursuivies. L'activité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. Les tâches qui nous intéressent et amorcées ces dernières années seront poursuivies et leur diversité nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

3. Commission d'étude pour la création d'un technicum jurassien

Président : M. W. Sunier, préfet, Courtelary

Secrétaire : M. F. Savoye, employé, Saint-Imier

La commission a siégé le 20 janvier pour arrêter son rapport et ses propositions. Le comité de l'ADIJ a approuvé le rapport le 28 janvier et a envoyé une requête à la Direction cantonale de l'économie publique le 22 août.

Une séance d'orientation présidée par M. le conseiller d'Etat Gnägi à laquelle la Députation jurassienne était invitée s'est tenue le 24 novembre à Berne. Conscient que la création d'un technicum jurassien devait faire l'objet d'une étude très approfondie, M. le conseiller d'Etat Gnägi a remis un questionnaire à toutes les organisations du Jura. La réponse aux huit questions posées devra parvenir à la Direction de l'économie publique pour le 15 avril 1956.

Le bureau de la commission suit attentivement le développement de la situation. Il interviendra dès qu'il le jugera opportun.

4. Commission pour la formation professionnelle

Président : M. Michel Hänni, Delémont

Secrétaire : M. Roger Jardin, Delémont

A l'assemblée générale de l'ADIJ, en 1952, Me P. Billieux proposait, sous forme d'un vœu, que chaque année soit prélevé un certain montant sur les réserves de l'Association afin de pouvoir attribuer un prix en espèces à l'apprenti le plus méritant de chacun des districts jurassiens. Sous cette forme le vœu était difficilement réalisable. Il y aurait inégalités entre les districts, l'effectif des apprentis étant très différent. Comment choisir l'apprenti le plus méritant parmi les meilleurs de chaque métier ?

Sur proposition de M. Reusser, l'assemblée décida de constituer une commission spéciale chargée de réunir en premier lieu toute la docu-

mentation utile ayant trait à la jeunesse aux études ou en apprentissage.

Grâce au dévouement de M. Michel Hänni, Delémont qui accepta la présidence de cette nouvelle commission, une séance constitutive eut lieu le 5 mai 1954.

Ce nouveau rouage de l'ADIJ portera le nom de commission pour la formation professionnelle. Ont été désignés :

Président : Michel Hänni, Delémont ; secrétaire, Roger Jardin, Delémont ; membres : MM. Reusser, Moutier ; Steiner, Delémont ; Farron, Delémont ; Hirzel, Tavannes ; Billieux, Porrentruy ; Chappuis, Reconvilier ; et le chef de l'OP du Jura M. Josi, Saint-Imier.

A chaque séance sont en outre invités des représentants des Offices d'orientation professionnelle, des commissions d'apprentissage de district, des écoles professionnelles.

En 1955, la nouvelle commission siégea à trois reprises. D'emblée il ressortit des intéressantes discussions, que la commission pour la formation professionnelle aurait de nombreuses tâches à remplir. Dès le début, il sembla même que le siège de l'Adjoint pour le Jura (poste actuellement supprimé !) de l'Office cantonal des apprentissages devrait être dans le Jura. Il y aurait ainsi possibilité de mieux coordonner les activités des différentes commissions et institutions qui s'occupent de la formation professionnelle. Il fut en outre décidé d'établir des statistiques des apprentis, par métiers et par districts ; d'étudier le degré d'encombrement ou de pénurie des différents métiers ; de connaître les institutions officielles et fondations privées qui délivrent des bourses d'apprentissage ; de combler les lacunes existantes dans l'aide financière aux apprentis de familles pauvres.

Ces différents travaux sont présentement à l'étude et en temps opportun des propositions fermes seront adressées à l'ADIJ. L'importance des tâches incombant à cette nouvelle commission ne doit échapper à personne. Pestalozzi disait : « C'est pour moi un fait d'expérience que des enfants qui ont perdu la santé, les forces et le courage dans une vie de fainéantise et de mendicité, une fois soumis à un travail régulier auquel ils n'étaient point habitués, retrouvent promptement leur gaité, leur entrain, leur bonne mine et se développent d'une façon étonnante, par le seul changement de leur situation et l'éloignement des circonstances qui les avaient dépravés. »

Qui dit travail régulier, dit apprentissage. Il est heureux de constater que le nombre des apprentis va croissant, malgré les sacrifices financiers momentanés que tout apprentissage exige. En présence des nouvelles techniques de travail, à la chaîne, automatisation, automation, l'industrie du XXe siècle exige des ouvriers spécialisés et non plus des manœuvres. L'homme doit être le maître de la machine et non plus l'esclave. Maîtrise implique connaissances, études. L'avenir industriel d'un pays dépend d'une jeunesse active, parfaitement préparée, soigneusement guidée. Dans ses « Pensées », Pascal ne constate-t-il pas que « la chose la plus importante à toute la vie est le choix du métier » ?

Une préoccupation commune doit animer tous les esprits novateurs et dévoués de notre époque : assurer à chacun l'entier et libre épanouissement de ses dons naturels. Souvent ces dons doivent être

décélés, c'est l'œuvre des offices d'orientation, des conseillers, des maîtres professionnels.

La Suisse, pays d'exportation par excellence ne peut vivre et assurer le bonheur de ses habitants qu'avec une main-d'œuvre parfaitement qualifiée, habile et précise. Le danger de la concurrence étrangère est immense. Pour maintenir sa position de grand exportateur de produits de précision et de fine technique notre pays a besoin de spécialistes afin de ne pas être dépassé par les progrès sensationnels et presque inimaginables de la science moderne. Il ressort des expériences faites en Amérique que l'automatisation permet d'augmenter la productivité tout en réduisant les dimensions des usines et les prix de revient. L'automatisation réduit le besoin de main-d'œuvre non qualifiée mais augmente celui des ouvriers spécialisés.

La jeunesse de notre pays doit être judicieusement guidée, intelligemment préparée et financièrement soutenue.

C'est à l'étude de ces tâches essentielles et de toute première importance, que se vouent les membres de la nouvelle commission pour la formation professionnelle.

Puissent-ils mener à bien leur travail pour le bien-être de toute la jeunesse jurassienne et dans l'intérêt des industries jurassiennes, fierté de notre pays.

5. Commission des horaires de chemin de fer

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

Cette commission s'est réunie une fois au cours de l'année et elle s'est occupée principalement de l'examen des projets d'horaire et des améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter au réseau ferroviaire de notre région. Ces questions sont traitées dans un chapitre du rapport général que l'on trouvera d'autre part.

6. Commission pour la protection de la nature

Président : M. le Dr René Baumgartner, Delémont

Secrétaire : M. Paul Flotron, Saint-Imier

L'année 1955 a vu enfin la réalisation d'un projet qui a préoccupé notre commission pendant de très nombreuses années : la mise sous protection définitive de l'Étang de la Gruère et de la tourbière environnante. C'est le 22 avril 1955 que le Conseil-exécutif a pris cette décision qui, pour les protecteurs de la nature est la consécration de plus de quarante années d'efforts — nous possédons des documents selon lesquels on cherchait déjà en 1910 à faire placer le site de la Gruère sous la protection de l'État, parce qu'on en avait reconnu tout le charme ainsi que la valeur scientifique. Les dispositions de l'arrêté du Conseil-exécutif relatives à la mise sous protection ont été publiées intégralement dans le bulletin « Les intérêts du Jura » du 10 octobre 1955 ; nous pouvons donc nous dispenser de les reproduire ici ; si elles paraissent un peu sévères, elles ne doivent pas effrayer ceux qui visiteront la Gruère, et nous sommes persuadés que chaque ami de la nature les

observera. Que chacun s'engage donc à maintenir intact ce beau coin de pays, afin que notre génération puisse le transmettre dans toute son intégrité à nos après-venants qui, eux aussi, s'en réjouiront.

Plusieurs blocs de pierre auxquels était intéressée notre commission depuis un certain temps ont été placés par décrets sous la protection de l'Etat au cours de l'année écoulée :

a) « **Le caillou de Sornetan** ». Il s'agit d'une roche étrangère au Jura, une quartzite, dont on ne saurait affirmer que c'est un bloc erratique, et auquel se sont intéressés Quiquerez, le géologue Rollier, le Dr. Ed. Koby, le minéralogiste Grütter. Le professeur Rollier s'exprimant sur ce bloc disait en conclusion : « J'espère que le Sphinx n'est pas condamné à disparaître, mais qu'il restera longtemps encore debout sur la colline, pour dire au passant auquel nous recommandons de le visiter : « Devine-moi ». Ceux que ce monument naturel intéresse le trouveront sur une parcelle de l'agriculteur André Graber, au « Mau-pas », Sornetan (Coordonnées 583/820 — 235/600 ; altitude 785 m.)

b) **Blocs erratiques des Gorges de Court**. Ces quatre blocs furent découverts un peu plus bas que l'emplacement qu'ils occupent actuellement, lors de l'exploitation d'une veine de sable vitrifiable. Deux d'entre eux avaient été primitivement transportés (1926/27) par les soins de M. F. Jabas, instituteur, près de l'école de Court ; en 1948 ils furent placés avec deux autres, découverts entre-temps, sur un socle de béton à l'entrée sud des Gorges de Court. Selon le géologue Dr Gerber, Berne, trois sont d'origine alpine : l'un provient de la région du Saint-Bernard, le deuxième de la vallée de Bagnes, et le troisième de la Dent de Morcles ; leur transport s'est effectué au cours de la troisième glaciation (Riss). Le quatrième bloc est d'origine jurassienne (malm supérieur).

c) **Bloc erratique « Arkésine de Bellelay/La Bottière »**. Il gît sur l'immeuble No 754 du ban de Saicourt, dans la tourbière, à l'est de la route le Fuet-Bellelay, à 300 m. environ au nord-est de la ferme de « La Bottière ». (Coordonnées : 580/739 — 233/963 ; altitude 930 m.) Ce bloc est une plaque d'arkésine de près de 3,7 m. de long, 2 m. de large et 0,30 à 0,35 m. d'épaisseur (au-dessus du sol). Il est d'origine valaisanne.

d) **Le « Gneiss de chlorite de Bellelay »** se trouve à 200 m. au nord-est du cimetière de Bellelay. (Coordonnées : 580/070 — 234/574 ; altitude environ 945 m.). Il s'agit d'une dalle de 100 × 75 × 15 cm., de gneiss à chlorite, ou prasinite, qui fut amenée par le Glacier du Rhône lors de la grande glaciation, depuis la vallée de Bagnes. La conservation de ce bloc est d'une grande importance, non pas à cause de sa nature mais parce qu'il est le témoin occupant le point le plus septentrional, dans le Jura bernois, qu'atteignit le Glacier du Rhône lors de sa plus grande extension.

Les travaux entrepris pour la sauvegarde d'un chêne et d'un tulipier, proposés pour la mise sous protection par les communes municipale et bourgeoise de Laufon, sont en cours.

Après la visite des lieux, le 2 février 1955, et expertise, nous n'avons formulé aucune objection contre un projet de monte-pente au Montrembert, près de Grandval, qui nous avait été soumis ; une expertise



Précision

Elégance

Qualité

Depuis 1848

Montres pour dames et messieurs

Chronographes tous genres

Compteurs

EN VENTE CHEZ LES BONS HORLOGERS

734

Meubles - Menuiserie

Ameublements complets - Agencements de magasins et restaurants

Entreprise de travaux de menuiserie de tous genres

Plans et devis à disposition

FABRIQUE JURASSIENNE DE
MEUBLES
DE LEMONT

A line drawing illustration of three pieces of furniture: a tall cabinet with a window-like top section, a smaller chest of drawers, and another chest of drawers.

Magasins et bureaux : Rue de la Maltière 2

745



*On revient
toujours à la
Parisienne,
fabriquée avec
les tabacs les plus
fins du Maryland.
Et le filtre ?
Remarquable!*

PARISIENNE

FILTRE



95 ct.

758

Prévenir vaut mieux que guérir...

Adhérer à

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie pour le Jura bernois
et le district de Bienne

c'est prévenir les mille conséquences de la maladie.

L'administration de la Jurassienne se fera un plaisir de vous renseigner
sur les multiples possibilités d'assurance de la caisse.

Présidence :
Delémont, 3, Marronniers
Tél. (066) 2 15 13

Administration :
Corlébert
Tél. (032) 9 70 73

(2) 655

relative à un même objet au « Fülliloch », sur Montoz, faite le 31 octobre 1955, a abouti à la même conclusion.

Notre commission fut représentée à la Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature, à Bienne, le 12 juin, par son secrétaire, M. P. Flotron, tandis que son président assistait, le 3 mars à un lâcher de chevreuils par les soins de l'Etat au Montchaibeux, et le 27 juin à une réunion de la commission de l'Etang de la Gruère, à La Theurre, où furent discutées avant tout des mesures à prendre pour la réfection de la digue de l'étang.

La commission n'est pas restée indifférente au projet d'aménagement d'une place d'exercice pour les chars blindés aux Franches-Montagnes ; dans sa séance du 19 décembre écoulé, elle a décidé d'accorder son appui moral aux communes opposées au projet.

Signalons encore que le comité du Parc jurassien de la Combe-Grède a édité une nouvelle brochure illustrée avec textes allemand et français qui, grâce à l'appui de l'ADIJ a pu être distribuée à tous les membres du corps enseignant jurassien.

Pour terminer disons que M. L. Grosjean, Saignelégier, garde-chasse et garde-pêche de l'Etat, membre de notre commission, a publié des articles dans la presse et donné des conférences dans diverses écoles sur la protection de la nature.

7. Commission scientifique

Président : Prof. Lucien Lièvre, Porrentruy

Secrétaire : Dr ès sciences G. Keller, Porrentruy

Diverses circonstances ont empêché notre commission de tenir séance en 1955. En revanche, les contacts entre ses membres et les conférences de son comité avec le comité central de l'ADIJ ont été fréquents. D'ailleurs les travaux des membres de la commission scientifique ont été particulièrement nombreux et d'importance considérable.

Pour se rendre compte de cette activité personnelle de plusieurs d'entre nous, dans le domaine de la recherche scientifique, il n'est que de consulter le « Recueil d'études et de travaux scientifiques » publié à l'occasion de la 135^e session de la Société helvétique des sciences naturelles, tenue à Porrentruy les 24, 25 et 26 septembre 1955. On trouvera dans ce Recueil de 250 pages les contributions de la majeure partie de nos collègues constituant un véritable monument à la science, dans les différents champs d'investigations ayant pour objet notre Jura.

Il est certain que le caractère original de la plupart de ces apports au développement de nos connaissances dans le domaine des sciences naturelles suscitera de nombreuses discussions dans le monde savant et que nous serons encore tenus d'y revenir dans un avenir prochain.

Dans d'autres directions, plusieurs de nos confrères ont œuvré de façon particulièrement méritoire. On n'ignore pas ce que représentent de tenace énergie et de courage les explorations des gouffres et des cavernes et de tout ce qui touche à la circulation des eaux souterraines et à l'origine des sources qui alimentent nos populations.

Or, dans ce champ de recherches, un groupement de jeunes explorateurs déploie une activité intense ; c'est la section « Jura » de la

Société suisse de spéléologie, affiliée à l'Association pour la défense des intérêts du Jura, ADIJ.

Signalons encore les nombreuses réunions de notre bureau avec le comité central de l'ADIJ et des spécialistes de la mise en valeur des schistes bitumineux, ainsi que des techniciens expérimentés dans la détection des gîtes pétroliers. Ces affaires feront l'objet de publications spéciales dans le Bulletin de l'ADIJ.

8. Commission sociale

Président : M. H. Huber, Berne

Secrétaire : M. F. Schaller, Dr ès sc. éc., Porrentruy

La commission sociale de l'ADIJ s'est réunie deux fois au cours de l'année 1955 à Delémont. Deux nouveaux membres ont été nommés en remplacement de M. le conseiller d'Etat Dr Virgile Moine et de M. Marcel Bindit, préfet, démissionnaire, en la personne de M. Marcel Gallina, secrétaire de la FOBB, Moutier et de M. Hermann Hirtzel, secrétaire de la FOMH, Tavannes.

Le comité s'est voué à l'étude de questions sociales touchant de près nos foyers d'éducation et le perfectionnement professionnel de nos fonctionnaires municipaux. En date du 24 mars 1955, nous avons invité Messieurs les maires des communes jurassiennes n'ayant pas encore adhéré au Foyer jurassien d'éducation de Delémont, à une séance d'information, au siège même de l'établissement précité. Une quinzaine de représentants des municipalités, répondant à notre appel, ont entendu différents exposés sur les tâches importantes qu'assument le Foyer jurassien d'éducation et ont visité l'établissement. Après cette entrevue, quelques communes ont pris la décision d'aider financièrement cet établissement d'éducation par une contribution annuelle régulière. A ce jour 82 communes ont adhéré alors que 41 communes sont encore indécises. Nous poursuivrons notre campagne de ralliement au Foyer jurassien d'éducation.

Une deuxième question importante à laquelle nous avons décidé d'apporter notre modeste contribution est celle du perfectionnement des fonctionnaires municipaux. D'entente avec Messieurs les préfets que nous remercions pour leur précieuse collaboration et leur compréhension, nous avons convenus que la commission sociale mettrait à disposition des assemblées régulières tenues par les associations de fonctionnaires communaux, par Messieurs les maires des communes ou des assemblées de districts prévues par la loi sur l'assistance publique et l'établissement, des conférenciers traitant des sujets les plus variés ayant trait à l'administration communale et plus particulièrement aux œuvres sociales. Une liste de conférenciers a été mise à disposition de Messieurs les préfets de la partie romande du canton. La commission sociale de l'ADIJ assume les frais de déplacement et d'entretien des personnalités auxquelles elle fait appel et leur verse un cachet. Ainsi, sans créer de nouvelles organisations, avec la collaboration de Messieurs les préfets, il semble qu'une activité fructueuse pourra être développée pour le bien de nos communes.

La commission sociale de l'ADIJ a également à son programme l'étude de nos foyers jurassiens d'éducation dans son ensemble. Elle vouera son attention à ce problème dans l'espoir de resserrer les liens qui unissent nos établissements d'éducation, et pour leur permettre de travailler de façon plus rationnelle et plus fructueuse. Une démarche faite auprès de la Direction des œuvres sociales pour augmenter la contribution annuelle du canton à l'un de nos établissements a déjà abouti. Une séance des présidents et directeurs de l'orphelinat de Courtelary, du Foyer d'éducation de Loveresse et du Foyer jurassien d'éducation de Delémont a eu lieu dernièrement avec notre commission et les débats ont été extrêmement intéressants.

Les questions sociales dont peut s'occuper la commission sociale sont nombreuses et nous ne doutons pas que, par notre activité, il nous sera possible d'améliorer l'une ou l'autre de nos institutions et de rendre service ici ou là.

9. Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, La Neuveville

Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

La commission du tourisme pédestre qui est commune à Pro Jura et à l'ADIJ, a balisé en 1955 11 nouveaux itinéraires, représentant 93 km. et 90 indicateurs complets. Le total des km. balisés à fin 1955 dans le Jura est donc de 1187 km. Le balisage d'autres itinéraires a été complété par la pose de 17 indicateurs complets. Les programmes de travail des années 1950 à 1955 ont été ainsi entièrement exécutés jusqu'à la fin de l'année.

L'effort principal de notre activité sera porté, ces prochaines années, sur le remplacement du matériel défectueux. Il y aura lieu également de compléter le balisage, spécialement dans les localités d'où partent de nombreux itinéraires.

A. PROJETS

Tous les plans routiers sont établis.

B. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires

Ajoie-Est

N° 2 : Porrentruy-Cœuve-Bonfol (commande de matériel encore à exécuter).

Laufon

N° 2 : Mervelier-Rothmättli-Hohe Winde

N° 3 : Delémont-Courchapoix-Erschwil

N° 11 : Petit-Lucelle-Liesberg/Village-Delémont

Montoz

N° 14 : Reuchenette-Péry CAS-Rochettes (partiellement)

N° 18 : La Heutte-Montoz-Grenchenberg (partiellement)

N° 20 : Court-Montoz de Court-Unterer Bürenberg (partiellement)

Moron

N° 1 : Moutier-Moron (commande de matériel encore à exécuter)

Franches-Montagnes-Nord

N° 2 : St-Ursanne-Epiquerez-Soubey (partiellement)

N° 3 : St-Ursanne-Tariche-Soubey (partiellement)

N° 4 : St-Ursanne-Montfaucon-Saignelégier (partiellement)

N° 8 : Montfaucon-Les Enfers-Soubey (partiellement)

N° 10 : Saignelégier-La Bosse-Soubey (partiellement)

N° 11 : Soubey-Goumois (partiellement)

Franches-Montagnes-Sud

N° 18 : Courtelary-Mont-Crosin-Le Noirmont (partiellement)

N° 1 : Soubey-St-Imier-La Chaux-de-Fonds (partiellement)

N° 2 : Tavannes-Mont-Crosin-Mont-Soleil (partiellement)

N° 3 : Tramelan-Les Bois (partiellement)

Chasseral

N° 13 : Sonceboz-Pont des Anabatistes-Chasseral (matériel à commander)

N° 20b : Evillard-Liesisbrunnen-Frinvillier

2. *Réparations et compléments*

Chasseral

	Indicateurs
N° 3 : Frinvillier-Jobert-Chasseral	2
N° 9 : Bienne/Boujean-Frinvillier-Sonceboz	5
N° 20b : Evillard-Liesisbrunnen-Frinvillier	4

Franches-Montagnes-Sud

N° 18 : Courtelary-Mont-Crosin-Le Noirmont 4

Franches-Montagnes-Nord

N° 2 : St-Ursanne-Epiquerez-Soubey 1

Laufon

N° 5 : Delémont-Liesberg-Laufon 1

Total 17

3. *Nouveaux itinéraires balisés*

Laufon

	km.	Indicateurs
N° 6 : Laufon-La Réselle-Soyhières	13	17

Delémont

N° 14 : Glovelier-Montavon-Les Rangiers 11 9

Montoz

N° 8 : Sorvilier-Cabane du CAS Rochette-Montoz 4 7

N° 21 : Sorvilier-Montoz de Sorvilier-Péry-Reuchenette 9 9

Moron

N° 14 : Moutier-Montagne de Moutier-Le Pichoux 14 8

Raimeux

N° 3 : Crémines-Raimeux de Crémines 3 3

N° 4 : Corcelles-Raimeux de Corcelles 3 3

N° 5 : Envelier-Raimeux de Corcelles 3 4

N° 8 : Roches-Raimeux 8 2

Ajoie-Ouest

N° 2 : Porrentruy-Montvoie-La Motte 12 16

N° 5 : Porrentruy-Grandgourt-Boncourt 13 12

Total 93 90

4. *Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1956*

Chasseral

N° 16 : Bienne-Les Prés d'Orvin-Mont-Sujet

Ajoie-Ouest

N° 7 : St-Ursanne-Montvoie-Damvant

C. ACTION EN FAVEUR DU TOURISME PEDESTRE

1. *Courses dirigées :*

10 juillet : St-Ursanne-Tariche

150 participants — chef de course M. W. Zeugin

2. *Action de vente Choc-Ovo*

Cet action a débuté le 1er novembre 1955. La commission s'est adressée à une centaine de localités du Jura. 3285 paquets Choc-Ovo ont été commandés par 27 communes. 400 paquets ont été vendus dans 5 communes du Laufonnais. L'action se poursuivra jusqu'au printemps 1956.

Résumé :

1. Nombre des nouveaux itinéraires balisés :

11, représentant 93 km. et 90 indicateurs

2. Nombre total d'indicateurs posés en 1955 : 107

3. En plus des indicateurs, environ 200 flèches de direction et losanges ont été placés

10. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : F. Reusser, Moutier

Secrétaire : J. Christe, Courrendlin

S'il est des localités où nos interventions sont pour ainsi dire toujours couronné de succès, il en est d'autres par contre où nous devons user de beaucoup de patience et dans lesquelles les solutions que nous proposons ne sont pas toujours admises d'emblée. Tel a été le cas pour Delémont. Dans notre dernier rapport, nous formulions l'espoir de voir cette ville prendre conscience de la valeur de son architecture ancienne. Y sommes-nous arrivés à fin 1955 ? Nous voudrions pouvoir l'affirmer, mais... Tout au long de cette année, des tractations ont été menées par divers intéressés pour entrer en possession des bâtiments de l'Ours et de la Fleur de Lys, les démolir et reconstruire en lieu et place de ces deux immeubles caractéristiques du vieux Delémont, une maison moderne. Nous pouvions cependant encore espérer arriver à une solution acceptable, quelques citoyens bien intentionnés de Delémont même s'étant groupés pour collaborer avec nous et s'opposer à une démolition pure et simple. Avec ce groupement, nous avons demandé une expertise à l'architecte du Heimatschutz suisse, M. Kopp, à Zurich, en vue de connaître les possibilités qu'offrirait une rénovation en conservant la silhouette actuelles des bâtiments. Le rapport de ce spécialiste a été très encourageant, mais il ne semble pas qu'il ait fait grande impression à l'endroit voulu, puisque même des membres du comité du Vieux Delémont se sont laissé fléchir ! Un revirement est en cours actuellement (février 1956). Nous en reparlerons dans le prochain rapport, tout espoir n'étant pas perdu.

A côté de cette importante question, nous avons eu à prendre position à Saint-Ursanne lors de la transformation de la terrasse de l'Hôtel de la Cigogne. Grâce à la compréhension du propriétaire, une solution convenable a été trouvée.

Nous devons des remerciements à MM. Bourquin, conservateur de musée et Schöchlin, directeur du technicum, à Bienne, pour le service rendu à cette occasion, comme aussi en conseillant l'autorité communale de Moutier qui s'était adressée au Heimatschutz dans son projet de transformation de l'ancien bâtiment de l'école secondaire en hôtel de ville.

Nous avons transmis les demandes suivantes de subventions au comité de l'ADIJ en les recommandant : Autorité paroissiales de Saint-Ursanne pour la rénovation du bâtiment dit « La Bibliothèque » ; conseil de paroisse de Diesse pour la rénovation du temple ; autorités communales de La Neuveville pour la rénovation de l'Hôtel de ville.

La commission s'est intéressée au martinet de Corcelles servant depuis bien longtemps à forger des haches et autres grands outils. C'est le dernier vestige d'une industrie autrefois florissante au Jura et il faudrait pouvoir le conserver. Nos efforts tendent à ce but, mais il n'est pas certain que nous réussissions, le propriétaire, désireux de moderniser son atelier, exigeant une somme qu'il n'a pas été possible de réunir jusqu'à ce jour. Et le temps presse. Trouvera-t-on un ou des donateurs ?

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bienne	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Delémont	Hôtel La Bonne - Auberge (W. Lanz) Neuf — Confort	(066) 2 17 58
Delémont	Hôtel Terminus (Pierre Martel) Entièrement rénové, brasserie, bar	(066) 2 29 78
Macolin	Hôtel Bellevue (Hans Gabriel) Entièrement rénové — Confort, salles	(032) 2 42 02
Montfaucon	Hôtel de la Pomme d'Or (René Meyer) Sa cuisine et ses vins	(039) 4 81 05
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (E. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist) Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (J. Wermeille) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 56
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49

SEVA

50'000

50'000

50'000

Gros Lots

3 x 50'000 Frs

3 x 20'000 Frs

3 x 10'000 Frs

3 x 5'000 Frs

5 x 2'000 Frs

etc., etc.

21'047 lots d'une valeur globale
de 525'000 Frs

Par série de 10 billets 1 lot sûr
et 9 autres chances

1 billet Frs 5.- (la série de 10 billets
Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi
recommandé, au compte de chèques
postaux III 10 026. Liste de tirage sous
pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, télé-
phone (031) 5 44 36. Les billets SEVA
sont aussi en vente dans les banques,
aux guichets des chemins de fer
privés, ainsi que dans de nombreux
magasins, etc.

Tirage

5 MAI

104/2

757

Nous avons aussi demandé au comité de l'ADIJ de faire des démarches auprès des communes des Franches-Montagnes pour que les murs de pâturages en pierres sèches soient conservés et enfin nous nous sommes associés à l'action patronée par M. le conseiller d'Etat V. Moine pour la rénovation de l'ancienne église abbatiale de Bellelay.

Voilà, en résumé, l'activité essentielle de notre commission.

Remarques finales

Arrivés au terme de notre rapport, nous avons encore le devoir d'adresser nos vifs remerciements à tous ceux qui nous ont aidés et soutenus dans notre tâche, en particulier les autorités et autres instances auxquelles nous nous sommes adressés, les associations et sociétés avec lesquelles nous entretenons des relations régulières et amicales et enfin nos membres qui témoignent de leur fidélité et qui prodiguent leurs encouragements. Le comité n'a qu'une ambition : travailler au bien et à la prospérité de notre beau Jura, dans la paix, l'entente et l'harmonie.

Moutier, le 1er mars 1956.

Au nom du comité :

Le président,	Le secrétaire,
F. REUSSER	R. STEINER

Comptes

Bilan au 15 janvier 1955

	ACTIF	PASSIF
Caisse	42.81	
Compte de chèques postaux	8,616.48	
Compte bloqué SEVA	31,338.—	
Titres	33,000.—	
Dépôts	8,643.40	
Fonds du sentier des gorges de Moutier	14,000.—	
Compte-courant BPS Moutier		243.85
Immeuble Moutier.	73,267.30	
Mobilier	1.—	
Capital de garantie de La Jurassienne	20,000.—	
Fonds de réserve	31,474.10	
Capital		220,139.24
	<hr/>	
	220,383.09	220,383.09
	<hr/>	

Pertes et profits

	Recettes	Dépenses
1. Administration		
Fournitures de bureau et imprimés		1,642.70
Ports, téléphones et frais du c/ch. p.		1,635.95
Abonnements et cotisations		138.30
Travaux de bureau et propagande		1,428.—
Assemblée générale, frais de séance et de déplacement, indemnités		9,068.20
Divers	1,237.30	
2. Cotisations des membres	23,910.—	
3. Bulletin		
Administration et rédaction		2,010.—
Impression, clichés, ports		12,413.85
Publicité	8,021.—	
Rendement des abonnements	4,512.65	
4. Intérêts et frais de banque		
Titres et carnets de dépôts	2,514.95	
Compte bloqué	230.—	
5. Subventions		
de la SEVA	38,177.75	
de l'ADIJ		23,220.70
6. Commissions		
Leurs débours		3,856.40
7. Immeuble		
Rendement net	1,980.55	
8. Excédent des recettes		25,170.10
	80,584.20	80,584.20

Bilan au 15 janvier 1956

	ACTIF	PASSIF
Caisse	19.31	
Compte de chèques postaux	26,334.58	
Compte bloqué SEVA	31,568.—	
Titres	33,000.—	
Dépôts	8,795.40	
Fonds du sentier des gorges de Moutier	14,211.45	
Fonds d'entretien de la route Les Malettes-Sur la Croix	3,750.—	
Compte-courant BPS Moutier	736.70	
à reporter	118,415.44	

	Report	118,415.44	
Immeuble		73,267.30	
Mobilier		1.—	
Fonds de garantie de La Jurassienne		20,000.—	
Fonds de réserve		33,625.60	
Capital			245,309.34
		<u>245,309.34</u>	<u>245,309.34</u>
Fortune au 15 janvier 1956			245,309.34
Fortune au 15 janvier 1955			220,139.24
Augmentation de fortune en 1955			<u>25,170.10</u>

Etat des titres et dépôts

Titres

Oblig. 3 %	BPS Delémont	4,000.—	
Oblig. 3 ½ %	Conf. 1944/nov.	5,000.—	
Oblig. 3 ½ %	Conf. 1945/juin	10,000.—	
Oblig. 3 %	Conf. 1951/mars	5,000.—	
Oblig. 3 %	Conf. 1951/mai.	5,000.—	
Oblig. 3 ½ %	Canton de Fribourg 1944	1,000.—	
Oblig. 3 %	Canton des Grisons 1950	1,000.—	
Oblig. 3 ½ %	Canton du Tessin 1944/février	2,000.—	
Bons de caisse 2 ¾ %	BCB	10,000.—	
Actions S.A. Hôtel de Chasseral (nom. 25.—)		P. M.	
		<u>43,000.—</u>	<u>43,000.—</u>

Dépôts

BPS Delémont	N° 12703*	9,391.15	
BPS Delémont	N° 16676	14,211.45	
BPS Delémont	N° 18115	3,750.—	
BCB Delémont	N° 431871	1,444.35	
BCB Delémont	N° 510319	129.65	
BCB Delémont	N° 531734*	7,011.20	
BCB Delémont	N° 622807	11,432.90	
CE Bassecourt	N° 8202	3,123.35	
CE Bassecourt	N° 8418*	9,336.70	
CE Courtelary	N° 21894	3,265.65	
CE Courtelary	N° 24117*	7,886.55	
		<u>70,982.95</u>	<u>70,982.95</u>
* fonds de réserve			<u>113,982.95</u>

Delémont, le 15 janvier 1956.

Le caissier : H. FARRON.

Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes de l'ADIJ, année 1955. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces à l'appui. Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'ADIJ, avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, le 3 février 1956.

Le vérificateur permanent : Pour la commune de Saint-Ursanne :
Waldémar WÜST Joseph THIÉVENT
Pour la commune de Courtelary :
P. LEUENBERGER

Société suisse de spéléologie — Section Jura

Rapport d'activité 1955

La section Jura dans l'année écoulée a fait honneur à sa devise « Explorer, découvrir, servir ».

Exploration de la grotte sur le Vevay à Roches : coordonnées 595/8500/239,950, développement 197 m. Lors du relevé des plans nous avons constaté que la boussole ne fonctionnait pas normalement, nous supposons que ce dérangement est dû à la radioactivité ou au magnétisme terrestre.

Les 4, 6, 13 et 26 février, le 6 mars, le 20 mai, le 6 juillet, les 14 et 27 août et les 10 et 17 décembre : les labyrinthes de Crémines (Grotte Lina). Des travaux de désobstruction nous ont permis de découvrir de nouvelles galeries. Nous avons fait des relevés de plans. Ces relevés sont très difficiles du fait du grand nombre de couloirs très rapprochés et superposés.

Le 27 février : Grotte Petit Champoz, coordonnées 592,775/235,450 développement 35 mètres, souterrain creusé dans le fond d'une carrière permettant de relier une autre carrière. Le couloir est d'une hauteur de 3 mètres et d'une longueur de 2 m. (hauteur de la nappe d'eau 1,20 m., longueur 34 m.).

Le 2 avril : Grotte Combe Fabet, coordonnées 592,600/235,500, développement 15 mètres, travaux de désobstruction.

Le 9 avril : Exploration Grotte du Schilt, coordonnées 579,400/224,500, travaux de désobstruction.

Le 23 avril : Exploration du gouffre du Grabe : coordonnées 580,450/224,850 jusqu'aux éboulis après une verticale de 45 mètres.

Le 30 avril : Exploration de la grotte Tscheppeler Montoz/Reconvilier, développement 28 m.

Le 30 avril : Exploration du gouffre de la Brotheiterie Montoz/Tavannes, profondeur 28 m.

Le 17 juin : Puits de Belfond près de Goumois, profondeur 13,50 m.

Les 28 et 29 octobre : Creux d'Entier, coordonnées 580/600/236, 425. Grande exploration avec le concours des sections de la S.S.S., avons Grande exploration avec le concours des sections de la S.S.S., progression de 13 m. du côté de Chatelât, impossibilité de continuer à cet endroit.

Par contre nous avons fait de nouvelles découvertes dans la galerie des Poupées, après avoir atteint une lucarne au plafond qui nous a permis d'atteindre une nouvelle salle et un dédale de couloirs qui ne purent être explorés faute de temps.

Le 5 novembre : Grotte des Rebetez, Moutier, relevé des plans, longueur 60 m.

Le 6 novembre : Gouffre Edmons, Moutier, profondeur 28 m.

Le 13 novembre : Exploration d'une faille à Grandval, profondeur 15 m.

Le 29 novembre, les 4, 10, 12 et 22 décembre, La Foule, Moutier, relevé de plans et travaux de désobstruction.

Ce qui nous donne 28 explorations en 1955 et 135 cavités explorées depuis la fondation de la Section Jura.

Je tiens à remercier M. le Professeur Lucien Lièvre, de Porrentruy, membre d'honneur de la S.S.S., qui a à son actif une vieille expérience acquise tant au Jura que dans les fameuses régions du Karst de Pos-p-interprète auprès de l'armée pour que celle-ci mette un important matériel à disposition, ce qui nous a été d'une très grande utilité dans le déplacement à Fornet ;

M. René Steiner, de Delémont, secrétaire de l'ADIJ, qui s'est fait l'interprète auprès de l'armée pour que celle-ci nous mette à disposition un important matériel qui nous a été d'une très grande utilité pour la sécurité de l'exploration ;

la maison D^r Wander S.A., de Berne, et la maison Knorr, de Thaygen, qui ont mis à disposition leurs produits et rendu un grand service dans la préparation du ravitaillement ;

M. André-H. Grobet, de Sion, président central de la S.S.S., qui fut chargé de la direction des manœuvres de surface et de la sécurité de l'exploration ;

M. et M^{me} A. Gilgen, de Saules, qui, toujours aussi dévoués, organisèrent le ravitaillement des explorateurs.

Notons encore que notre activité est l'objet de la bienveillante aide matérielle et morale de nombreux amis et spécialement de l'Association pour la défense des intérêts du Jura qui nous accorde son généreux appui.

Moutier, le 26 février 1956.

Le président : Jean SCHUPBACH.